

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-837/PR/MET portant approbation du Budget Prévisionnel 2016 de l'Agence Djiboutienne des Routes.

n° 2015-837/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 31 décembre 2015
Numéro JO n° 24 du 31/12/2015	Date du numéro 31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La Constitution du 15 septembre 1992
 - VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics
 - VU**La Loi n°5/AN/03/5ème L du 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Equipelement et des Transport et fixant ses attributions
 - VU**Le Décret n°2011-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre
 - VU**Le Décret n°2011-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement Djiboutien
 - VU**Le décret n°2013-355/PR du 26 décembre 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR)
 - VU**Le Décret n°2014-022/PR/MET du 04 février 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Djiboutienne des Routes
 - VU**L'Arrêté n°2014-181/PRE/METportant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne des Routes
 - VU**le Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'ADR du mardi 24 novembre 2015
 - VU**La Délibération n°02/ADR/2015 portant approbation du Budget Prévisionnel de l'ADR
- SUR Proposition du Ministère de l'Equipelement et des Transport
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'Agence Djiboutienne des Routes de l'exercice 2016 est arrêté en équilibre en Charges et Produits à la somme de 2 168 800 000 DJF (Deux milliards cent soixante millions huit cents mille francs Djibouti).

Article 2

Le Ministre de l'Équipement et des Transports est en charge de l'application du présent arrêté.

Article 3

Cet arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH